

## Psychologie Information Orientation

**Pour  
défendre  
nos  
métiers  
et nos  
services  
dans  
l'Education nationale**



**Le 6 décembre,  
Votez**



# DES ELUS POUR VOUS DEFENDRE

- Les commissaires paritaires sont **des collègues en exercice dans les CIO** (ou DRONISEP, SAIO ...), à vos côtés au quotidien, militants concernés par les problèmes du système éducatif et impliqués dans les actions revendicatives .

- **Elus de tous les personnels** ils sont **disponibles**, vous **informant** avant et après les commissions (permanences, réunions d'information, courriers...), et aident à faire respecter vos droits, vous accompagnent dans toutes vos démarches auprès de l'administration .

- Ils préparent et participent à toutes les opérations de gestion des personnels : **promotions, notations, Tableau d'Avancement au grade de DCIO, opérations de mutations INTER et INTRA académiques, barèmes médicaux, mouvement des TZR et des contractuels.**

- Ils interviennent dans toutes les commissions pour que **l'équité** entre les personnels soit respectée et que des règles **transparentes** soient appliquées.

## Sommaire

- 1)des élus pour vous défendre page 2
- 2)Editorial page3
- 3)un vrai métier page4
- 3)le Snes et le mouvement de 2003 page 5
- 4) les enjeux du paritarisme page 6
- 5)modalités de vote page 7

- **Dans** les différents groupes de travail auxquels ils participent, les élus du SNES expriment les besoins de la profession (formation continue par exemple), rappellent la place et le rôle des personnels et des services dans la politique éducative académique.

## NOS REVENDICATIONS et PROPOSITIONS

- **Le SNES défend une mobilité voulue et choisie** des personnels enseignants . Elle ne peut être garantie que par la **fluidité du mouvement**, le respect par l'Administration des règles et la prise en compte de manière équilibrée de toutes les situations dans le barème. Nous continuons d'affirmer que seul **un mouvement national** amélioré est gage d'une plus grande mobilité, et de mener campagne pour son retour.

- **Depuis la déconcentration**, nous devons nous battre pour que tous les **postes vacants** (exemple :les COP devenus DCIO ) apparaissent au mouvement

- Nous réclamons aussi que la mission de remplacement soit pleinement reconnue (rétablissement de la **bonification TZR** de 20 points par an, tenue d'un **groupe de travail paritaire** pour examiner les affectations des TZR en fonction de leur préférence et de leur barème)

- **Nous demandons l'harmonisation des contrats des non titulaires** sur la base des situations les plus favorables et dans le **respect de leur qualification**. Nous demandons également depuis plusieurs années **qu'ils soient affectés dans le groupe de travail paritaire**, en même temps que les TZR .

- **Nous demandons l'augmentation des possibilités de congé formation** et le rétablissement du **congé mobilité**.

- **Nous proposons aux collègues de participer de façon la plus large possible aux stages syndicaux** que nous animons, afin de permettre **échanges et réflexions** sur notre métier, nos pratiques professionnelles et sur l'évolution du système éducatif.

## Les enjeux d'un Vote

**Tous les 3 ans**, les enseignants élisent leurs représentants dans les commissions administratives paritaires académiques( CAPA) et nationales (CAPN) .

Ces commissions sont composées pour moitié de représentants des personnels et pour moitié de représentants de l'administration. Elles sont obligatoirement consultées pour les opérations de gestion des personnels (avancement, notation, mutation)

Les résultats de ce scrutin déterminent aussi la répartition des sièges pour chaque organisation syndicale dans les instances de concertation de l'Education nationale aux plans départemental, académique et national ( conseil supérieur de l'éducation, comités techniques paritaires) .

Enfin, c'est sur la base des résultats obtenus que sont attribués les moyens de fonctionnement de chaque organisation syndicale.

**A travers leur choix ,les personnels envoient un message fort en direction du Ministère.**

**Voter le 6 décembre pour le SNES** c'est confirmer la confiance de la profession dans la fédération FSU qui a conduit les luttes du printemps 2003, et aujourd'hui la bataille contre la Loi d'orientation et les choix budgétaires qui sont mis en œuvre.

***C'est en faisant le choix du SNES le 6 décembre** que vous donnerez à vos élus les moyens non seulement de défendre efficacement chaque collègue mais aussi les intérêts collectifs de la profession et les missions de service public d'Education.*

## **Pour la Défense des Personnels. Pour une Ecole de la Réussite pour tous**

- **Après le mouvement de 2003** qui a permis, grâce aux intenses mobilisations à l'initiative du SNES, de faire reculer les projets de transfert nous concernant, le Gouvernement a poursuivi ses offensives contre nos missions, nos services et les conditions d'exercice de notre métier.



*Claudine Bur*

- **Le SNES** et la FSU se sont clairement déterminés contre tous les aspects néfastes de cette politique tant sur le plan national qu'académique:

- la baisse dramatique des postes aux concours conduit à l'asphyxie de la profession (110 stagiaires recrutés cette année contre 240 en 2003 ; en 4 ans baisse de 53% des recrutements ; déficit d'environ 200 postes d'ici 2008 en raison des départs en retraites). Sans moyens supplémentaires, la charge de travail des COP et des DCIO devient de plus en plus forte alors que la demande sociale et institutionnelle augmente. Or, le Budget 2006, en diminution dans son ensemble, ne

réserve rien de bon pour les COP. La défense de l'Emploi est au cœur de l'action engagée par le SNES le 24 novembre.

- Dans ce contexte de réduction budgétaire, **le rapport Tharin** dont le caractère idéologique est à la mesure de son manque d'information et de connaissance du terrain, permet de développer une véritable **offensive politique contre la profession**. Il justifie en bloc la baisse des recrutements (entre 1/3 et 1/5<sup>ème</sup> de COPsy dans les CIO), la remise en cause de notre qualification (par la diversification du recrutement et la modification de la formation) et de la durée du temps de travail, ainsi que l'existence même du CIO comme structure de proximité au profit de regroupements divers (maisons de l'emploi, GIP...).

- **Nos missions** y sont attaquées, (notamment celles qui concernent l'observation et la contribution à la réussite des élèves) au profit de l'information et de l'insertion professionnelle. Il nous accuse au passage de « manque de professionnalisme » qui découlerait (évidemment) de notre formation de psychologue (le rapport supprime l'obligation d'avoir une licence de psychologie). Les échos que nous avons du rapport de l'Inspection Générale vont dans le même sens et confirment que nous avons eu raison d'alerter les personnels et de les engager à soutenir nos démarches.



*Robert Riquois*

- Ces orientations s'affirment aussi à travers la mise en place de la **Loi Fillon** dont nous avons dénoncé l'absence d'ambition éducative, ce que traduit en particulier le PPRE (projet personnel de réussite éducative) pour lequel d'ailleurs aucun financement n'est actuellement prévu. Cela tourne le dos aux objectifs de démocratisation et à la lutte globale contre l'échec scolaire, au profit d'une individualisation qui revient à faire peser la responsabilité de l'échec sur les élèves eux-mêmes ! La mise en place du Plan Boorlo de cohésion sociale, qui externalise certaines missions de l'Ecole, se résume en réalité à un projet d'accompagnement social et médical de l'exclusion scolaire.



*Cécile Cherouvrier*

- Au plan académique nous poursuivons nos interventions en CAPA et en audiences **pour obtenir la transparence** sur les moyens alloués à l'académie de Versailles et sur les implantations de postes. En face d'une gestion rectorale globalisée des moyens de remplacement suite à la déconcentration du mouvement (que nous sommes les seuls à avoir dénoncée), **nous exigeons que tous les remplacements soient assurés**. Nous demandons le réemploi des nombreux contractuels contraints de s'inscrire au chômage, avec d'autant plus de force que parallèlement tous les concours spécifiques ayant pour but la résorption de la précarité ont été supprimés.

**En votant pour la liste proposée par le SNES aux élections professionnelles vous traduirez votre volonté d'avoir des élus soucieux de défendre notre métier, de préserver l'intérêt des personnels, de promouvoir des règles équitables et transparentes de gestion, mais aussi d'avoir des représentants porteurs des valeurs d'une Ecole de la réussite pour tous.**

**Le 6 décembre Votez et faites voter pour le SNES-FSU**

*Claudine BUR   Cécile CHEROUVRIER   Robert RIQUOIS*

# Conseiller d'orientation-psychologue un vrai Métier

- Le SNES défend (depuis sa création), le métier de « conseiller d'orientation » comme un métier de psychologue au sein du système éducatif.

- Dès les années 1960 en effet, un statut de "conseiller psychologue" est élaboré et revendiqué par le SNES ! Et c'est la ligne directrice qui guidera l'action syndicale du SNES jusqu'à nos jours.

- Les projets de restructuration des services d'orientation ont été nombreux. Ils ont tous eu pour but de modifier le métier de conseiller, dans l'objectif d'avoir des personnels censés « mieux informer » les familles. Par exemple, le projet Laurent, en 1967, prévoyait une séparation des fonctions des personnels intervenant dans des CIO :

- Des professeurs conseillers, pour assurer l'information des jeunes,
- des conseillers psychologues, reprenant les missions des psychologues scolaires,
- des conseillers en éducation professionnelle, "tournés vers l'information professionnelle et l'aide à l'insertion professionnelle et sociale".

- L'on retrouve, dès cette époque, l'idée chère à certains parlementaires, de scinder le corps en des conseillers en ne

gardant qu'un petit nombre de psychologues...

- Depuis, les directives européennes ont conduit les différents gouvernements à tenter de ne garder dans l'Education nationale que le métier d'enseignant, en se séparant des différentes autres professions : psychologue, assistant social, médecin, infirmier. Ces fonctions reviendraient trop cher et seraient mieux assurées par des organismes privés, ou par des vacations de libéraux au sein de l'école. Ce serait aller également dans le sens de la création du « guichet unique » type maison de l'emploi, où seraient regroupés tous les services s'occupant de l'insertion des jeunes.

- C'est dans ce mouvement que s'est inscrite la tentative de Luc Ferry de régionaliser les CIO et les personnels, mais aussi les propositions de Mme Tharin d'externaliser, voire de privatiser, les services d'orientation, et de modifier le recrutement des conseillers d'orientation-psychologues.

- Il faut rappeler que le SNES a été le seul syndicat du second degré, à participer - aux côtés des syndicats de psychologues scolaires- aux différentes coordinations et associations qui se sont battues pour la publication d'une loi sur la protection du titre de psychologue en 1985.

De même il a été l'unique syndicat des personnels d'orientation à signer le Code de déontologie des psychologues » en 1976, et à maintenir ses relations avec les autres organisations de psychologues, en étant membre de la Société Française de Psychologie.

- Le SNES s'est toujours battu pour conserver la spécificité de notre métier dans tous ses aspects : aide à l'élaboration des projets d'avenir certes, mais aussi prévention, adaptation et contribution à la réussite scolaire. Car se battre pour la reconnaissance de nos fonctions de psychologue au sein de l'Ecole, c'est se battre pour l'existence de notre métier lui-même !

Tout est lié en effet : notre qualification de psychologue, l'existence des CIO, l'exercice de notre métier.

C'est la formation des conseillers qui fait l'originalité et la qualité du service rendu au public. Antoine Prost le reconnaît, en affirmant que « *l'Éducation nationale a réussi cette gageure de mettre à la disposition des familles et des jeunes des conseillers psychologues qualifiés et indépendants bien que fonctionnaires.* »

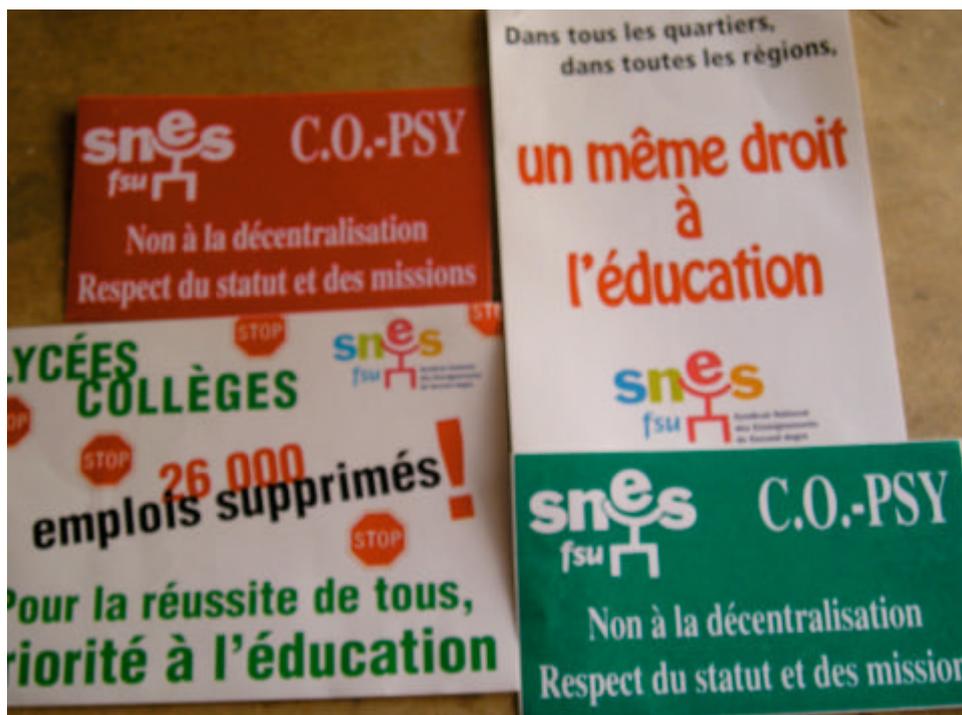
**CO-Psy : un vrai métier  
avec un statut et des missions dans l'Education Nationale  
Continuons avec le SNES à le défendre**

## Le Snes et le Mouvement de 2003

- Alors que d'aucuns nous accusaient de paranoïa quand nous faisons état des menaces fortes de transferts des COP aux Régions, et ce dès la rentrée de septembre, le SNES- Orientation était présent en tête de cortège de la manifestation du 8 décembre 2002. Sur un camion plateau, les COP et DCIO du SNES dénonçaient par une "Ola" de l'orientation les projets gouvernementaux en gestation .

- Le 21 janvier 2003, une note interne du Ministère confirme nos craintes et le 24 janvier le SNES appelle seul à une manifestation qui rassemble 2000 collègues à Paris. Dans la bataille de 2003 contre le transfert des personnels aux collectivités territoriales, le SNES-Orientation a su articuler la bataille générale et notre bataille sectorielle. Le SNES et la FSU étaient également très présents pour dénoncer en janvier 2003 la parodie de démocratie du Gouvernement à l'intérieur même des « Assises Régionales des Libertés Locales »

- Puis des actions spécifiques unitaires ont été menées à l'appel du SNES, particulièrement le 11 mars avec les « décentralisables » (AS, Médecins) quelques jours avant de recevoir officiellement notre



fameuse « Lettre de licenciement ».

- Le SNES-Orientation participe également à l'Intersyndicale des IATOS, et appelle ensuite à participer aux grandes grèves et manifestations unitaires jusqu'aux grèves reconductibles d'avril auxquelles les conseillers d'orientation-psychologues et DCIO se joignent.

- Ils contribuent ainsi à la prise de conscience de l'ensemble des personnels des enjeux éducatifs de la décentralisation. En mai et juin les actions s'amplifient en

articulation avec le mouvement général.

- Ainsi, le 22 mai à l'initiative du SNES-Orientation une manifestation d'encerclement du Ministère est organisée sur le thème "ils ne briseront pas la chaîne éducative".

- Après le retrait des mesures nous concernant, ils continuent la mobilisation en organisant le 13 juin une "Marche de l'Education" au Panthéon contre le transfert des TOS.

Cette forte mobilisation de la profession a contribué à développer celle des établissements et fait comprendre la nécessité des équipes pluri- professionnelles au sein du système éducatif. Adossée à l'action globale, **elle a conduit au recul du gouvernement et au maintien des CIO et de leurs personnels dans l'Education nationale.**

Décentralisation , transfert, disparition du métier ,remise en cause de notre qualification...Le SNES combat et continuera à combattre tous ces projets ; mais il a besoin du soutien de toute la profession , comme en 2003, pour que ces scénarios ne se mettent pas en place.

**C'est aussi cela l'enjeu du 6 décembre.**

## Les enjeux du paritarisme : Co-gestion ou Défense des Personnels ?

### Un exemple : l'affectation des TZR

- Le SNES semble accusé par certains de « refaire en parallèle le travail de l'Administration ». Il est donc important de réaffirmer ici certains principes :

La défense du paritarisme est un élément fondamental des mandats du SNES. Il ne s'agit pas de co-gérer des situations dans un contexte de dégradation constante, mais de faire en sorte que les règles de gestion soient respectées pour assurer la défense des collègues. Dès lors, que doivent faire les élus du personnel lorsque ces règles de gestion s'opacifient au point de disparaître ?

- L'exemple de la gestion des TZR est de ce point de vue éclairante. La déconcentration du mouvement (à laquelle seul le SNES s'est opposé) a confié aux Recteurs un pouvoir accru, en particulier en lui confiant la gestion d'une enveloppe globalisée des moyens de remplacement, portant ainsi gravement atteinte au statut de Titulaire Remplaçant (TZR).

- La pénurie organisée des moyens en personnels administratifs du

Rectorat renforcée par la séparation de la DPE (personnels enseignants) en deux services (DAE : affectation des personnels) et DGE (gestion des personnels) rend la situation très difficile.

- L'affectation des personnels dépend maintenant de trois services :

- la DOS (implantation des moyens),
- le SAIO (définition des missions des personnels)
- et la DAE (affectation des personnels),

Cette situation n'est pas nouvelle, et le SNES il y a quelques années avait demandé et obtenu une réunion des trois services. Or, au lieu de s'améliorer la situation ne fait que s'aggraver.

- Que constatons nous cette année ? La DOS pour la première fois ne nous a pas fourni le tableau des supports budgétaires vacants (rompus de temps partiel, décharges..) où implanter les personnels. De plus le SAIO était absent lors du groupe de travail de fin août. Malgré le travail d'enquête mené par le SNES dans les CIO sur l'état des supports vacants,

et à laquelle les collègues ont rapidement répondu, nous n'avons pas pu confronter nos constats avec ceux de l'Administration... puisqu'elle ne l'avait pas fait ! Mais pire encore : la DAE a procédé à l'affectations des Titulaires Remplaçants « à l'aveugle » (en ne connaissant pas l'état des lieux) sur des congés de maladie ou de maternité alors qu'il restait des supports vacants dans les CIO.

- Nous n'étions plus dès lors en état de vérifier la transparence et l'équité des affectations des personnels puisque la règle édictée par le Recteur lui-même d'affecter en priorité les TZR sur des supports à l'année n'était plus respectée.

- Nous avons dénoncé cette situation en groupe de travail et lors d'une audience générale du SNES auprès du Recteur. Nous avons obtenu une réunion avec les services concernés le 30 novembre sur ce sujet.

### *Nous laissons les collègues juger des termes de la problématique :*

*Faut-il laisser faire l'arbitraire rectoral et la gestion au coup par coup ou se battre pour obtenir des règles claires et transparentes auxquelles chacun puisse se référer ?*

*Sinon, c'est la porte ouverte à la gestion « à la tête du client ». Le problème mérite à notre sens d'être posé et dépasse toutes les polémiques inutiles car il touche majoritairement de jeunes collègues nommé(e)s en première affectation, souvent avec enfant(s), et en extension de leurs vœux de rapprochement de conjoints!*

# MODALITÉS DU SCRUTIN DU MARDI 6 DÉCEMBRE 2005

En cas de problème ou de doute,  
vous pouvez appeler la section  
académique du SNES :

• au 01 44 75 13 84

Télécopie : 01 44 75 13 81

e-mail : S3ver@snes.edu

## I - Vous votez le jour du scrutin dans l'établissement 9 h - 17 h

### 1. avant d'entrer dans l'isoloir

prendre le matériel de vote  
fourni par l'administration

- prenez un exemplaire de chacun des bulletins de vote (CAPA bulletin bleu clair, CAPN bulletin blanc)
- prenez une enveloppe vierge n°1 de chaque couleur (CAPA enveloppe bleue, CAPN enveloppe blanche)
- prenez une enveloppe pré-imprimée n° 2 de chaque couleur (CAPA enveloppe bleue, CAPN enveloppe blanche)

### 2. dans l'isoloir

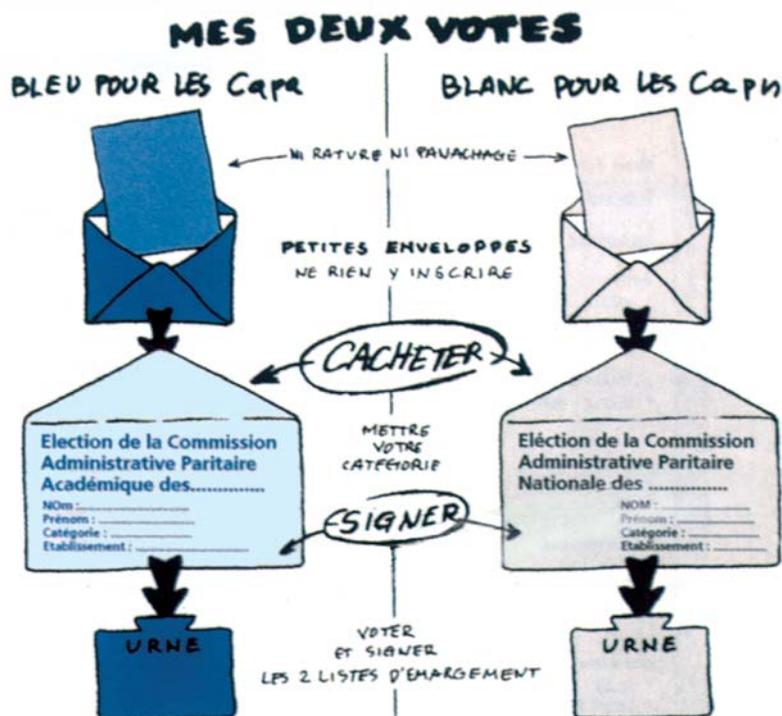
Pour chaque élection (CAPA et CAPN)

- insérer votre bulletin dans l'enveloppe vierge de même couleur, sans la cacheter
- ensuite, insérez cette dernière dans l'enveloppe pré-imprimée (CAPA et CAPN selon le vote). Surtout ne pas « inverser » l'enveloppe pré-imprimée CAPA et l'enveloppe pré-imprimée CAPN
- cachez l'enveloppe
- écrivez lisiblement :
  - ◆ votre nom suivi de votre nom de jeune fille,
  - ◆ votre prénom,
  - ◆ votre corps (certifié, agrégé...)
  - ◆ votre établissement d'affectation
- **signez cette enveloppe.**

### 3. devant les urnes

avant d'insérer vos enveloppes pré-imprimées n° 2 dans les urnes correspondantes

émarger la liste électorale pour la CAPA et la liste pour la CAPN. En tout 2 signatures (sauf si vous êtes PEGC ou Mi SE 1 signature).



### ATTENTION !!

- ☞ enveloppe n° 2 non cachetée
  - ☞ enveloppe n° 2 non signée
  - ☞ liste d'émargement non signée
  - ☞ inversion enveloppes n° 2 CAPA et CAPN
- = VOTE ANNULÉ**

## II - le vote par correspondance

**Si vous ne pouvez pas être présent  
dans votre établissement  
le jour du scrutin .  
VOTEZ PAR  
CORRESPONDANCE !**

Faites en la demande par écrit à votre chef d'établissement qui vous remettra le matériel de vote (Voir ci-dessus) et une 3<sup>ème</sup> enveloppe pré affranchie par l'administration

- Disposez dans cette 3<sup>ème</sup> enveloppe la ou les enveloppe(s) de vote pré imprimée(s) (n°2) qui contiennent votre (vos) vote(s).
- Adressez l'enveloppe n°3 pré-affranchie et portant la mention « élections, ne pas ouvrir », au président de la section de vote

(votre établissement d'affectation ou de rattachement).

Votre enveloppe postée doit parvenir à la section de vote au plus tard

**le MARDI 6 DECEMBRE 2005  
AVANT 17h00.**

La prudence est de rigueur : un courrier peut mettre plusieurs jours avant d'arriver à destination. N'attendez pas le dernier moment pour voter.

**« Attention votre enveloppe pré affranchie n° 3 doit être adressée à la section de vote (votre établissement) et nulle part ailleurs »**

## Votre situation

### I - Vous êtes :

- Titulaire, à plein temps ou à temps partiel
- En activité, affecté ministériellement ou rectoralement dans un établissement, en congé maladie ou en congé de maternité.

**Vous votez dans l'établissement où vous êtes installé(e).**

### II - Vous êtes :

- Titulaire remplaçant sur zone

**Vous votez dans l'établissement où vous êtes rattaché(e).**

## Agir ensemble,

- **pour** la défense de notre qualification ,le maintien et la reconnaissance de nos missions dans un cadre national
- **pour** la défense du statut de psychologue garantissant la spécificité du métier, les missions et les conditions de travail
- **pour** le rétablissement et l'augmentation du volume des recrutements et la création de postes sur le terrain
- **pour la défense** et la valorisation des CIO et leur ancrage dans l'éducation nationale, la mise en place d'un statut unifié avec un financement qui garantit de réels moyens de fonctionnement, d'équipement et de déplacement
- **-pour une carrière** revalorisée pour tous; accès à la hors-classe pour les COP, indemnité ZEP, revalorisation de l'indemnité de charges administratives des DCIO



## Avec vous, le SNES

RESPONSABLES  
ACADEMIQUES ORIENTATION

Claudine BUR (DCIO)

Robert RIQUOIS (COP)

Mails : [claudine.bur@ac-versailles.fr](mailto:claudine.bur@ac-versailles.fr)

et [rriquois@club-internet.fr](mailto:rriquois@club-internet.fr)

La Permanence S3 se tient au S4 :

Tél : 01.40.63.29.20 (S4)

Jeudi et Vendredi matin i

En cas d'urgence appeler le S3

Tél : 01.44.75.13.84 (S3)

### Courrier à adresser à

Claudine BUR – SNES Versailles

CIO rue de la Boétie

91700 Sainte Geneviève des bois

## Nos candidats

### Directeurs de centre d'information et d'orientation

1. **BUR Claudine** CIO Ste Geneviève des Bois 91
2. **FACY Hélène** CIO Gennevilliers 92
3. **FREHAUT Martine** CIO Versailles 78
4. **REGNIER Dominique** CIO Corbeil-Essonnes 91

### Conseillers d'orientation - psychologues

1. **CHEROUVRIER Cécile** CIO Versailles 78
2. **RALU BEDOUET Danny** CIO Boulogne Billancourt 92
3. **RIQUOIS Robert** CIO Nanterre 92
4. **LEVY Carole** CIO Brunoy 91
5. **LE MOIGNE Jacques** CIO Puteaux 92
6. **BERGERON Laurence** CIO Sarcelles 95